

ORGANISATION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Quinze fédérations pour représenter les commerçants

L'organisation du secteur du commerce est tributaire de celle des activités commerciales. C'est à cet effet que l'UGCAA est à pied d'œuvre pour restructurer ces dernières. Dans cette optique, quinze fédérations nationales représenteront ces différentes activités dès janvier 2009.

Wassila Zegtitouche - Alger (Le Soir) - La majorité des activités commerciales nationales ne sont ni structurées ni organisées. 62% du marché national du commerce est informel, une situation qui touche pratiquement tous les secteurs. L'activité artisanale reste très faible, et le nombre de commerçants par habitant «est en deçà de la norme». C'est, entre autres, le constat qu'a établi, hier, M. Boulouar, chargé de la communication à l'UGCAA, lors

d'une conférence de presse consacrée à l'organisation des activités commerciales.

Consciente de l'anarchie qui caractérise le secteur du commerce, l'UGCAA a décidé que «l'ensemble des activités commerciales seront représentées à partir de janvier 2009 par quinze fédérations nationales», qui seront effectives juste après la tenue du congrès national de l'UGCAA, prévu du 26 au 28 janvier prochain.

Selon Boulouar, «elles auront pour tâche de faciliter les opérations de recensement et de collecte des données, permettront également d'identifier les problèmes et de faciliter leur résolution». Aussi, plusieurs programmes de mise à niveau seront adoptés, en coordination avec les entreprises en relation avec chaque secteur précis.

A travers ces programmes, l'UGCAA ambitionne de développer les activités commerciales et d'inculquer la culture et l'éthique de l'activité commerciale, en organisant des formations autour des lois relatives au commerce et à l'activité commerciale.

Des contacts ont déjà été établis avec plusieurs pays

étrangers pour assurer une mise à niveau à ces associations syndicales et profiter de leur expérience dans ce domaine. Chaque fédération sera en contact avec un bureau d'expertise, tel l'allemand GTZ. Se substitueront aux commissions qui existaient jusque-là, les quinze fédérations qui auront de plus larges prérogatives et une plus grande liberté d'exercice.

Concernant la tenue du congrès de l'UGCAA et la désignation d'un nouveau secrétaire général à sa tête, c'est un pas vers la mise en conformité du statut de l'union, ainsi que de son règlement intérieur.

En fait, le ministère du Travail aurait adressé une correspondance à l'UGCAA mentionnant «la non-conformité du statut et du règlement intérieur de l'union avec les lois en vigueur».

A mentionner que Hentour Maâmar, président de la Commission nationale des boulangers, a été désigné secrétaire général par intérim pour assurer la gestion de l'UGCAA, à la place de Salah Souleïh, et ce, jusqu'à la tenue du congrès national en janvier prochain.

W. Z.

Les commerçants solidaires des sinistrés

Solidaires avec les sinistrés des dernières inondations, les commerçants apportent leur soutien. Leur contribution est sous forme de dons de couvertures, vêtements, produits alimentaires et autres.

Selon M. Boulouar, «l'ensemble des commerçants ont été appelés à travailler en coordination avec toutes les instances et les autorités locales de la wilaya de Ghardaïa dans le but de porter assistance aux sinistrés». Aussi, l'installation d'une commission nationale de solidarité affiliée à l'UGCAA se concrétisera dans un proche avenir, fera savoir Boulouar. Une sorte de fonds de solidarité réservé aux commerçants se retrouvant dans des situations difficiles, notamment dans l'incapacité de s'acquitter de leurs impôts, et dans le cas des catastrophes naturelles.

W. Z.

DÉBUT HIER DE L'EXPULSION DES HABITANTS DE LA RUE DE GAO (PORT D'ALGER)

Les autorités coupent l'eau, le gaz et l'électricité

«On nous a coupé l'eau, le gaz et l'électricité pour nous pousser à quitter les lieux. Pourtant, nous payons notre loyer et honorons nos factures. C'est injuste. De la hogra», déplore un des locataires de la rue de Gao jouxtant l'enceinte portuaire.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - La colère de cet habitant de l'immeuble numéro 1 et sa détermination à rester dans son appartement ne semblent, malheureusement, pas dissuader les autorités locales et celles du port d'Alger à entamer les opérations d'expulsion.

Hier, une vingtaine de camions, des agents d'Asrout et Net Com, réquisitionnés par l'APC d'Alger-Centre, se sont présentés tôt le matin sur les lieux pour vider les appartements de leurs occupants sous l'œil vigilant des éléments de la police et ceux du maintien de l'ordre.

«C'est de l'injustice, je ne quitterai pas un 140 m² pour une boîte d'allumettes», insiste un des jeunes du quartier.

Comme beaucoup d'autres, il fait partie des familles qui refusent de se plier à la décision «arbitraire» d'expulsion. «Nous n'avons eu aucun document officiel d'aucune partie que ce soit, nous enjoignant de libérer nos appartements. Le seul document qu'on nous a distribué est une déclaration

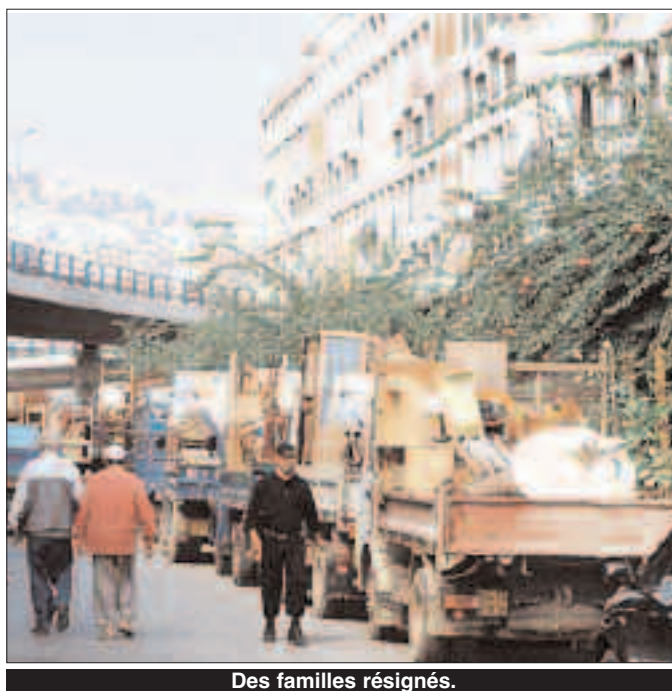
sur l'honneur datée du 6 septembre et portant le cachet de la commune d'Alger-Centre», nous apprend M. Dahouche.

En fait, les contestataires dénoncent la politique de deux poids deux mesures adoptée par les autorités dans les opérations de relogement.

Ils affirment que «les hauts cadres du port et leurs parents, pour certains nouvellement installés dans les deux immeubles, ont bénéficié de logements de type F4 à Draria alors que les autres familles de retraités et anciens fonctionnaires ont été indemnisées avec des appartements exigus et dans des sites moins bien lotis, notamment à Aïn-Benian, Baba-Hassen et Chéraga».

Ils citeront dans ce sens l'exemple d'une famille de «18 personnes sommée de quitter un grand appartement de quatre pièces pour un exigu F3».

Et le comble, selon eux, c'est qu'«hormis le nom du site de relogement, on ne nous a fourni aucune information sur



Des familles résignées.

le type de logement qu'il nous sera attribué. On nous demande d'introduire les recours après le relogement. Nous ne savons donc rien de ce qui nous attend une fois dehors», poursuit M. Dahouche.

A cet égard, les contestataires demandent «à être relogés dans des logements de type F4 et en fonction du nombre de livrets de famille». Pourtant, d'autres locataires

ont bel et bien remis les clés de leurs appartements aux représentants de l'entreprise portuaire et mis leurs meubles et affaires dans les camions. «Ils se sont résignés à quitter les lieux par peur de se retrouver sans toit.

Et entre la rue et un petit F3, le choix n'est pas difficile à faire pour une famille avec enfants», nous répond-on.

L. M.

PRODUITS

PHARMACEUTIQUES

Neuf nouveaux brevets chez Sidal

La production locale de médicaments est en expansion. Le Centre de recherche et de développement (CRD) du groupe Sidal vient d'obtenir neuf nouveaux brevets pour l'exploitation de nouveaux produits, résultats des travaux de recherche de l'équipe de ce groupe.

L'intérêt primordial de Sidal est porté sur les maladies chroniques. Ces maladies qui ont connu l'été dernier une pénurie de médicaments, suite au retard enregistré par le ministère de la Santé dans la délivrance des permis d'importation. Ainsi donc, six sur neuf des brevets obtenus par Sidal concernent, effectivement, la fabrication de médicaments, à base de plantes, destinés pour les traitements du diabète, de l'hypertension artérielle, de la réduction du cholestérol auxquels s'ajoutent une crème veinoprotectrice et un stimulant sexuel. Certains de ces produits sont déjà en vente et d'autres en voie de l'être. Par ailleurs, trois autres procédés sont formulés en anti-inflammatoire, antiémétique et antipsychotique. Pour rappel, cinq autres brevets ont été accordés entre 2006 et 2007 pour l'entreprise nationale, toujours dans le cadre de l'élargissement de sa gamme de produits. Un de ces procédés a été primé en 2007 «médaille d'or» de la meilleure invention par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Les cinq brevets ont été jugés aptes à recevoir une protection internationale par brevet auprès de certains pays. L'objectif étant de protéger les produits algériens contre la contrefaçon. Le groupe Sidal a adopté une démarche consistant à protéger sa production, en la soumettant à une assurance internationale.

R. M.

BOUIRA

Plus de 60 tonnes d'aides pour les sinistrés de Ghardaïa

Moins d'une semaine après la catastrophe survenue à Ghardaïa avec les inondations qui ont frappé la ville et le lourd bilan que l'on sait, la wilaya de Bouira en coordination avec la cellule nationale installée par le chef du gouvernement pour organiser et coordonner les secours, a envoyé ce mardi une caravane avec plus de 60 tonnes en denrée alimentaire et autres couvertures. D'après les responsables de la wilaya, cette caravane conduite par 7 secouristes dont une psychologue, ainsi que plusieurs autres cadres bénévoles de la wilaya, et une équipe d'éléments de la protection civile, a été précédée par l'envoi d'engins de déblayage avec trois chargeurs et une rétrochargeuse, une grue mobile ainsi qu'une équipe de pompiers avec un canoë et 10 motopompes. Outre cela, la wilaya qui a doré et déjà entrepris une autre campagne de collecte des dons privés après la demande persistante de particuliers pour venir en aide aux sinistrés de Ghardaïa, a envoyé deux responsables pour recueillir sur place les besoins réels de la population en terme de produits d'entretien, et d'hygiène ainsi que des effets consommables surtout concernant les besoins des bébés et des enfants et enfin, les médicaments.

Y. Y.

Trois individus sous mandat de dépôt à Iferhounène pour vol d'une voiture à M'chedallah

Soupçonnés d'être les auteurs du vol d'une voiture perpétré à M'chedallah, ex-Maillot, dans la wilaya de Bouira, trois individus originaires de la région d'Aïn-El-Hammam ont été interceptés à un barrage fixe des services de sécurité dressé sur la RN 15, à Tizi-El-Djemaâ, près d'Iferhounène, dans la nuit de jeudi à vendredi, à deux heures du matin, avons-nous appris de source locale. L'immobilisation du véhicule volé, suite à une panne survenue près du col de Tirourda, a contraint les trois individus à rejoindre à pied le village, situé à quelques encablures pour solliciter les services d'un automobiliste afin de rentrer chez eux.

Leur cavale s'arrêtera au barrage fixe des forces combinées de sécurité dressé à Tizi-El-Djemâa, à environ deux kilomètres plus loin. Après leur arrestation, ils ont été présentés à la Sûreté de daïra d'Iferhounène, puis placés sous mandat de dépôt.

H. Smaïl